

# AIDES 2026

## AUX PORTEURS DE PROJETS **TOURISME DURABLE**



### LES ÉTAPES D'UN PROJET RÉUSSI

Rôle des acteurs du projet

### MODE D'EMPLOI

Démarche pour bénéficier d'une aide

### DÉTAILS DES DISPOSITIFS

Soutien financier favorisant l'efficacité énergétique dans les bâtiments, le recours aux énergies renouvelables et les démarches limitant les impacts environnementaux



# CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET MODALITÉ D'AIDE

## ► DISPOSITIFS GÉNÉRIQUES ADEME

Pour s'informer et déposer un dossier de demande d'aide à l'ADEME, il existe une plateforme nationale qui recense toutes les aides de l'ADEME, classées par thématique : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/>

Si besoin, pour contacter l'ADEME, utiliser le formulaire de contact présent tout en bas de chaque page du site.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ	MODALITÉS DE DÉPÔT
<p>Sauf exception, les aides de l'ADEME sont accessibles à toutes les entreprises, sans condition de taille ou de secteur d'activité.</p> <p>Chaque dispositif de l'ADEME a ses propres conditions d'éligibilité. Par exemple, la réalisation d'une étude préalable est nécessaire pour les investissements en matière d'énergies renouvelables.</p>	<ol style="list-style-type: none"><li>1) Identifier le dispositif d'aide adéquat via les filtres du moteur de recherche (choisir la cible entreprise et la localisation Grand Est)</li><li>2) Créer son compte et le valider via le lien reçu par mail</li><li>3) Se connecter avec son compte</li><li>4) Déposer un dossier</li></ol>

## ► DISPOSITIFS DE LA RÉGION GRAND EST/HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ	MODALITÉS DE DÉPÔT
<p><b>Soutien à l'hôtellerie :</b></p> <p><b>Création, extension et rénovation fondamentale dans l'hôtellerie indépendante et création d'hôtels sous enseigne (8 chambres min.).</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Classement minimum 3* après travaux pour hôtels indépendants adhérant ou non à un réseau volontaire, classement minimum 4* après travaux pour les créations d'hôtels sous enseigne</li> <li>• Label environnemental après travaux (Clef Verte, Ecolabel européen, Green Globe, Hôtel au naturel,...) ou affichage environnemental (class. niveau B min.)</li> <li>• Borne de recharge pour véhicules à assistance électrique si l'investissement prévoit des places de stationnement ou parking</li> <li>• Réalisation d'un audit d'efficacité énergétique et sa mise en œuvre dans le programme de travaux</li> <li>• Plus d'aide régionale dont l'énergie fossile issue du fioul sera encore utilisée après travaux (gaz accepté)</li> <li>• S'il n'est pas déjà outillé, le porteur de projet devra obligatoirement s'engager dans un parcours de digitalisation (aide possible) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Obligation de proposer son offre sur ExploreGE</li> </ul> </li> <li>• Recours à un maître d'œuvre ou à un architecte pour le suivi de la réalisation de ses travaux</li> <li>• Piscines, SPA, bain finlandais, sauna hammam éligibles uniquement si justification d'économie en eau/énergie via le maître d'œuvre ou l'architecte (avant et après travaux)</li> <li>• Apporter un autofinancement égal, au minimum, à 20 % du montant global de l'opération</li> </ul>	<p>Faire part, dans un 1<sup>er</sup> temps, de votre projet sur l'adresse générique <a href="mailto:tourisme@grandest.fr">tourisme@grandest.fr</a> et attendre le retour du message envoyé par la Direction du Tourisme. Saisie ensuite de la demande dans le téléservice régional : se rendre sur la page internet de la Région Grand Est – Sélectionner le Tourisme dans « vos démarches en ligne » et suivre les indications mentionnées pour le soutien à l'hôtellerie</p> <p><b>Instruction Région/Direction du Tourisme</b></p>
<p><b>Soutien aux meublés de tourisme :</b></p> <p><b>Investissements permettant la réhabilitation/modernisation ou extension de bâtiments déjà existants (Plus de soutien régional à la création de bâtiments neufs).</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Hébergements situés en zone rurale (critères de densité du zonage INSEE)</li> <li>• Accord obligatoire de la mairie quelle que soit la nature des travaux à réaliser</li> <li>• Meublés 6 pers minimum à 15 pers : classement 4* minimum après travaux + labellisation Gîtes de France ou Clévacances, ou autres labels nationaux ou thématiques de niveau 4 minimum (4 épis, 4 clefs ou équivalent etc...) après travaux</li> <li>• Meublés 16 pers et + : classement 3* minimum après travaux + labellisation Gîtes de France ou Clévacances, ou autres labels nationaux ou thématiques de niveau 3 minimum (3 épis, 3 clefs ou équivalent etc...) après travaux (exception pour les meublés situés le long des canaux identifiés comme prioritaires par la RGE dont la capacité minimum retenue est de 4 personnes pour un classement 3* minimum après travaux et labellisations de niveau 3 minimum)</li> <li>• Borne de recharge pour véhicules à assistance électrique si l'investissement prévoit places de stationnement ou parking <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation diagnostic d'efficacité énergétique et sa mise en œuvre dans programme de travaux</li> </ul> </li> <li>• Label environnemental (Ecolabel européen, Clef verte, Gîte Panda, Ecogîte...), certification, adhésion à une charte environnementale ou affichage environnemental (catégorie B minimum)</li> <li>• Borne de recharge pour véhicules à assistance électrique si l'investissement prévoit des places de stationnement ou parking</li> <li>• Recours à un maître d'œuvre ou à un architecte pour le suivi de la réalisation de ses travaux</li> <li>• Réalisation diagnostic d'efficacité énergétique et sa mise en œuvre dans le programme de travaux : tableau des exigences Climaxion à compléter et signé par le maître d'œuvre ou l'architecte</li> <li>• Plus d'aide régionale dont l'énergie fossile issue du fioul sera encore utilisée après travaux (gaz accepté)</li> <li>• Piscines, SPA, bain finlandais, sauna hammam inéligibles</li> <li>• S'il n'est pas déjà outillé, le porteur de projet devra obligatoirement s'engager dans un parcours de digitalisation (aide possible) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Obligation de proposer son offre sur ExploreGE</li> <li>• Maintenir son activité pendant 5 ans auprès du label choisi</li> </ul> </li> <li>• Être référencé à l'Office de Tourisme ou à l'organisme de promotion du tourisme de son secteur géographique</li> <li>• Apporter un autofinancement égal, au minimum, à 20 % du montant global de l'opération</li> </ul>	<p>Faire part, dans un 1<sup>er</sup> temps, de votre projet sur l'adresse générique <a href="mailto:tourisme@grandest.fr">tourisme@grandest.fr</a> et attendre le retour du message envoyé par la Direction du Tourisme. Saisie ensuite de la demande dans le téléservice régional : se rendre sur la page internet de la Région Grand Est – Sélectionner le Tourisme dans « vos démarches en ligne » et suivre les indications mentionnées pour le soutien aux meublés de tourisme.</p> <p><b>Instruction Région/Direction du Tourisme</b></p>

## ► DISPOSITIFS DE LA RÉGION GRAND EST/HÉBERGEMENT TOURISTIQUE (SUITE)

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ	MODALITÉS DE DÉPÔT
<p><b>Soutien à l'hôtellerie de plein air :</b></p> <p><b><i>Création, Extension, rénovation/modernisation de l'hôtellerie de plein air.</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Classement minimum 3* (au plus tard à l'issue des travaux),</li> <li>• Label environnemental : « Eco label Européen », « Clef Verte », « Green Globe 21 » ou autre (au plus tard à l'issue des travaux)</li> <li>• Borne de recharge pour véhicules à assistance électrique si l'investissement prévoit places de stationnement ou parking</li> <li>• Recours à un maître d'œuvre ou à un architecte pour le suivi de la réalisation de ses travaux</li> <li>• Piscines, SPA, bain finlandais, sauna hammam éligibles uniquement si justification d'économie en eau/énergie via le maître d'œuvre ou l'architecte (avant et après travaux)</li> <li>• Plus d'aide régionale dont l'énergie fossile issue du fioul sera encore utilisée après travaux (gaz accepté)</li> <li>• Si l'est pas déjà outillé, le porteur de projet devra obligatoirement s'engager dans un parcours de digitalisation (aide possible) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Obligation de proposer son offre sur ExploreGE</li> </ul> </li> <li>• Apport égal, au minimum, à 20 % du montant global de l'opération</li> </ul>	<p>Faire part, dans un 1<sup>er</sup> temps, de votre projet sur l'adresse générique <a href="mailto:tourisme@grandest.fr">tourisme@grandest.fr</a> et attendre le retour du message envoyé par la Direction du Tourisme. Saisie ensuite de la demande dans le téléservice régional : se rendre sur la page internet de la Région Grand Est – Sélectionner le Tourisme dans « vos démarches en ligne » et suivre les indications mentionnées pour le soutien à l'hôtellerie de plein air</p> <p><b>Instruction Région/Direction du Tourisme</b></p>
<p><b>Soutien aux hébergements collectifs :</b></p> <p><b><i>Création, Rénovation fondamentale ou Extension d'hébergements touristiques collectifs (40 lits minimum après travaux) hors centres appartenant à un Comité d'Entreprise.</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adhérer à un réseau de tourisme associatif, de tourisme social et solidaire, ou tout autre réseau (exception pour les résidences de tourisme dont les demandes sont analysées au cas par cas) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Labellisation environnementale après travaux (Clef Verte, Ecolabel européen, etc.)</li> <li>• Audit d'efficacité énergétique et sa mise en œuvre dans programme de travaux</li> </ul> </li> <li>• Borne de recharge pour véhicules à assistance électrique si l'investissement prévoit des places de stationnement ou parking <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recours à un maître d'œuvre ou à un architecte pour le suivi de la réalisation de ses travaux</li> </ul> </li> <li>• Piscines, SPA, bain finlandais, sauna hammam éligibles uniquement si justification d'économie en eau/énergie via le maître d'œuvre ou l'architecte (avant et après travaux).</li> <li>• Plus d'aide régionale dont l'énergie fossile issue du fioul sera encore utilisée après travaux (gaz accepté)</li> <li>• Si l'est pas déjà outillé, le porteur de projet devra obligatoirement s'engager dans un parcours de digitalisation (aide possible) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Obligation de proposer son offre sur ExploreGE</li> <li>• Apporter un autofinancement égal, au minimum, à 20% du montant global de l'opération</li> </ul> </li> <li>• Être référencé à l'Office de Tourisme ou à l'organisme de promotion du tourisme de son secteur géographique ou un organisme de Tourisme Social et Solidaire</li> </ul>	<p>Faire part, dans un 1<sup>er</sup> temps, de votre projet sur l'adresse générique <a href="mailto:tourisme@grandest.fr">tourisme@grandest.fr</a> et attendre le retour du message envoyé par la Direction du Tourisme. Saisie ensuite de la demande dans le téléservice régional : se rendre sur la page internet de la Région Grand Est – Sélectionner le Tourisme dans « vos démarches en ligne » et suivre les indications mentionnées pour le soutien aux hébergements collectifs</p> <p><b>Instruction Région/Direction du Tourisme</b></p>

<p><b>Soutien aux hostels :</b></p> <p><b>Création, réhabilitation ou d'extension d'hébergements hors centres appartenant à un Comité d'Entreprises</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Labellisation environnementale après travaux (Clef Verte, Ecolabel Européen, etc...)</li> <li>• Audit d'efficacité énergétique et sa mise en œuvre dans le programme de travaux</li> <li>• Borne de recharge pour véhicules à assistance électrique si l'investissement prévoit des places de stationnement ou parking</li> <li>• Recours à un maître d'œuvre ou à un architecte pour le suivi de la réalisation de ses travaux</li> <li>• Piscines, SPA, bain finlandais, sauna, hammam éligibles uniquement si justification d'économies en eau/énergie via la maître d'œuvre ou l'architecte (avant/après travaux)</li> <li>• Plus d'aide régionale dont l'énergie fossile issue du fioul sera encore utilisée après travaux (gaz accepté)</li> <li>• Être référencé à l'Office de Tourisme ou à l'organisme de promotion du tourisme de son secteur géographique ou un organisme de Tourisme Social et Solidaire</li> <li>• S'il n'est pas déjà outillé, le porteur de projet devra obligatoirement s'engager dans un parcours de digitalisation (aide possible) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Obligation de proposer son offre sur ExploreGE</li> </ul> </li> <li>• Apporter un autofinancement égal, au minimum, à 20 % du montant global de l'opération</li> </ul>	<p>Faire part, dans un 1<sup>er</sup> temps, de votre projet sur l'adresse générique <a href="mailto:tourisme@grandest.fr">tourisme@grandest.fr</a> et attendre le retour du message envoyé par la Direction du Tourisme. Saisie ensuite de la demande dans le téléservice régional : se rendre sur la page internet de la Région Grand Est – Sélectionner le Tourisme dans « vos démarches en ligne » et suivre les indications mentionnées pour le soutien aux hostels.</p> <p><b>Instruction Région/Direction du Tourisme</b></p>
<p><b>Soutien aux hébergements insolites :</b></p> <p><b>Création/implantation d'hébergements insolites de qualité (structures pérennes, exclusion des tipis, yourtes et bulles démontables, etc.)</b></p> <p><b>Obligation d'implanter 2 unités au minimum en cas de création ex-nihilo</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Label « Insolite » Gîtes de France, Clévacances ou autre après travaux</li> <li>• Soutien aux structures pérennes munies de commodités essentielles (sanitaires et kitchenettes installés dans l'hébergement ou attenants à chaque hébergement) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les projets atypiques : demande étudiée au cas par cas</li> <li>• Hébergements insolites proposant une offre de type « dortoirs » avec sanitaires et cuisines communs inéligibles <ul style="list-style-type: none"> <li>• Piscine, SPA, bain finlandais, sauna, hammam inéligibles</li> </ul> </li> <li>• Accord obligatoire de la mairie même après délivrance ou dépôt de permis de construire</li> </ul> </li> <li>• Être référencé à l'Office de Tourisme ou à l'organisme de promotion du tourisme de son secteur géographique</li> <li>• S'il n'est pas déjà outillé, le porteur de projet devra obligatoirement s'engager dans un parcours de digitalisation (aide possible) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Obligation de proposer son offre sur ExploreGE</li> </ul> </li> </ul>	<p>Faire part, dans un 1<sup>er</sup> temps, de votre projet sur l'adresse générique <a href="mailto:tourisme@grandest.fr">tourisme@grandest.fr</a> et attendre le retour du message envoyé par la Direction du Tourisme. Saisie ensuite de la demande dans le téléservice régional : se rendre sur la page internet de la Région Grand Est – Sélectionner le Tourisme dans « vos démarches en ligne » et suivre les indications mentionnées pour le soutien aux hébergements insolites.</p> <p><b>Instruction Région/Direction du Tourisme</b></p>

# LES RESSOURCES PAR THÉMATIQUE

## ÉCONOMIE CIRCULAIRE

### ► LABÉLISATION

OBJET	AIDE MAXIMALE
Labellisation environnementale	80 % maximum du coût de la procédure de labellisation environnementale sur présentation de facture dans le cadre d'un investissement soutenu par la Région au titre de ses dispositifs d'aide à l'hébergement. Instruction Région/Direction du Tourisme

#### **Webinaire «Tout savoir sur l'Ecolabel européen pour les hébergements touristiques»**

<https://www.dailymotion.com/video/x90x69a>

#### **Outil gratuit Ecolabel Toolbox**

Développé par l'ADEME, l'Ecolabel Toolbox, véritable aide à la définition et mise en place d'un programme d'actions, permet de réaliser en s'auto-évaluant un pré-diagnostic en passant en revue l'ensemble des pratiques de l'établissement, au regard des critères de l'Ecolabel Européen.

<http://www.ecolabeltoolbox.com/fr/>

Les restaurateurs peuvent se tourner vers le référentiel « Exemplarité environnementale dans la restauration commerciale » (Annexe 3 du Guide pratique).



## COMMUNICATION ET ÉVÈNEMENTIEL

OBJET	AIDE MAXIMALE
<p><b>Evènement durable</b></p> <p>Soutien aux événements d'envergure régionale, nationale ou internationale dont l'impact touristique est avéré.</p>	<p><b>Taux maxi :</b> 20 % - le montant de la subvention est modulé en fonction de l'intérêt du projet, son caractère durable et innovant et du plan prévisionnel de l'opération.</p> <p>Un bonus pouvant aller jusqu'à 15% est attribué aux événements éco-responsables certifiés ou labellisés (attestation à fournir).</p> <p>Prise en charge, à hauteur de 80 % (aide maximum de 5 000 €), les dépenses engagées pour l'entrée dans une démarche de labellisation ou de certification environnementale (fournir l'attestation).</p> <p>Parmi les dépenses éligibles : les actions engagées au titre du développement durable (achats d'éco-cup, vaisselle écologique, toilettes sèches, dématérialisation des billets...)</p> <p><a href="#">Instruction Région/Direction du Tourisme</a></p>

### PLATEFORME EMERGE

L'association conseille et accompagne les organisateurs d'événements dans leur démarche de développement durable dans tous les domaines, qu'ils soient culturels, sportifs, populaires et institutionnels. Aujourd'hui, l'équipe travaille à l'essaimage de ses outils et méthodologies au niveau de la région Grand Est à travers le projet EMeRGE.

<https://emer-ge.fr/>



## EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

OBJET	AIDE MAXIMALE
<p><b>Audit énergétique (hôtellerie, meublés de tourisme et tourisme pour tous)</b></p>	<p>80 % maximum du coût de l'audit réalisé par un prestataire sur présentation de facture dans le cadre d'un investissement soutenu par la Région au titre des dispositifs « soutien à l'hôtellerie », « soutien aux meublés de tourisme » et « soutien aux structures de tourisme pour tous »</p> <p><a href="#">Instruction Région</a></p>

## EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (SUITE)

### DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES :

#### Les Certificats d'économie d'énergie (CEE) :

<https://www.climaxion.fr/docutheque/certificats-deconomie-denergie-cee-destination-entreprises>

#### Les prêts de la Banque Publique d'Investissement (BPI France) :

##### Prêts verts :

<https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/pret-vert-ademe>

Entreprises dans une démarche de TE (labels types Clef verte, ISO ...), ou sinon plan d'actions détaillé de la stratégie environnementale. Toute entreprise ayant bénéficié d'une aide de l'ADEME est éligible

Evaluation de la qualité financière du projet

Montant : jusqu'à 5 millions d'€ (limité au montant des fonds propres de l'entreprise)

Taux d'intérêt basé sur la quotation Banque de France

- Réel programme de transition énergétique
- Prêt non affectés (pas de factures)
- Durée longue (jusqu'à 10 ans), différé d'amortissement jusqu'à 2 ans
- Sans garantie

##### Prêt économies d'énergie :

<https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/transition-ecologique-et-energetique/pret-economies-denergie-pee>

Financement d'équipements éligibles au CEE, au moins sur 60% des équipements

- 10 000 à 500 000 €
- Durée de 3 à 7 ans
- Différé d'amortissement jusqu'à 2 ans
- Sans garantie
- BPI peut intervenir seule (sans cofinancement)

**Aide au petit tertiaire** : France RENOV' (ex espace Conseil FAIRE) : Information, conseil, accompagnement du petit tertiaire privé (<1000m<sup>2</sup>, commerces, bureaux, restauration ...) sur les économies d'énergie, les travaux et les aides financières.

<https://france-renov.avec.climaxion.fr>

## ÉNERGIES RENOUVELABLES

### ► GÉOTHERMIE

OBJET	AIDE MAXIMALE
Étude	50 à 70 % (assiette éligible plafonnée à 50 000 €) pour les projets de moins de 75 MWh* EnR/an <a href="#">Instruction Région / Climaxion</a> Pour les projets de plus de 25 MWh* EnR/an <a href="#">Instruction ADEME</a>
Géothermie sur nappe jusqu'à 75 MWh EnR/an, Géothermie sur champ de sondes jusqu'à 75 MWh EnR/an, Géothermie sur eaux usées jusqu'à 75 MWh* EnR/an	45 à 50 % Aide plafonnée poste par poste, voir détail dans le règlement du dispositif <a href="#">Instruction Région / Climaxion</a>
Investissement géothermie • sur nappes et champ de sondes entre 75 et 1 000 MWh* EnR/an • sur eaux usées entre 75 et 1 200 MWh* EnR/an	Montant indicatif : • Nappe et eaux usées : 500 €/MWh* chaud et 400 €/MWh* froid • Champ de sondes : 1000 €/MWh* chaud et 400 €/MWh* froid <a href="#">Instruction ADEME</a>
Investissement géothermie > 1 GWh	Analyse économique <a href="#">Instruction ADEME</a>

\*Mégawatt-heure

## ► SOLAIRE THERMIQUE

	OBJET	AIDE MAXIMALE
ÉTUDE	Étude de faisabilité Surface panneaux < 75 m <sup>2</sup>	50 à 70 % 3 500 € d'assiette par bâtiment étudié <a href="#">Instruction Région</a>
	Étude de faisabilité Surface panneaux > 75 m <sup>2</sup>	50 à 70 % selon les règles du fonds chaleur <a href="#">Instruction ADEME</a>
	Étude de Structure / Etude de structure si nécessaire Surface panneaux < 75 m <sup>2</sup>	50 à 70 % 4 000 € d'assiette par bâtiment étudié <a href="#">Instruction Région</a>
INVESTISSEMENT	Solaire thermique Surface panneaux < 75 m <sup>2</sup>	45 à 50 % d'aides Plafond du montant éligible 1 500 € HT/m <sup>2</sup> <a href="#">Instruction Région</a>
	Solaire thermique Surface panneaux > 75 m <sup>2</sup>	Règles fonds chaleur : <a href="#">Instruction ADEME</a>
	Réhabilitation installations existantes de moins de 20 ans Surface panneaux < 25 m <sup>2</sup>	Jusqu'à 50% d'aides <a href="#">Instruction Région</a>
	Réhabilitation installations existantes de moins de 20 ans Surface panneaux > 25 m <sup>2</sup>	Règles fonds chaleur : • Taux maximal de 50% • Plafond d'aide : - pour les Audits : 3 000 € - pour les travaux : le minimum de 500€/m <sup>2</sup> et 30 k€ <a href="#">Instruction ADEME</a>

## ► BOIS ENERGIE

	OBJET	AIDE MAXIMALE
	Etude approfondie obligatoire si projet > 70 kW Si puissance inférieure : se référer à la fiche projet	50 à 70 % (assiette éligible plafonnée à 25 000 €) pour les projets de moins de 1200MWh* EnR/an <a href="#">Instruction Région / Climaxion</a>  Pour les projets de plus de 1200MWh* EnR/an <a href="#">Instruction ADEME</a>
	Investissement chaufferie bois de moins de 1 200 MWh*/an et réseau de chaleur associé	30 à 40 % Aide totale plafonnée à 340 000 € pour la partie chaudière et 240 000 € pour la partie réseau de chaleur <a href="#">Instruction Région / Climaxion</a>
	Investissement chaufferie bois entre 1 200 et 12 000 MWh*/an et réseau de chaleur associé	Aide forfaitaire selon les règles du fonds chaleur <a href="#">Instruction ADEME</a>

OBJET	AIDE MAXIMALE
<b>Soutien à l'hôtellerie :</b> programmes de création, d'extension et de rénovation fondamentale dans l'hôtellerie indépendante et création d'hôtels sous enseigne.	80 % maximum du coût de l'audit énergétique réalisé par un prestataire sur présentation de facture dans le cadre d'un investissement soutenu par la Région. <a href="#">Instruction Région / Direction Tourisme</a>
<b>Soutien aux meublés de tourisme :</b> investissements permettant la création, la rénovation fondamentale ou l'extension de meublés de tourisme.	80 % maximum du coût de l'audit énergétique réalisé par un prestataire sur présentation de facture dans le cadre d'un investissement soutenu par la Région. <a href="#">Instruction Région / Direction Tourisme</a>
<b>Soutien aux structures de tourisme pour tous :</b> investissements permettant la création d'équipements, la rénovation fondamentale ou l'extension d'hébergements touristiques collectifs d'une capacité d'accueil minimum de 60 lits après travaux hors centres appartenant à un Comité d'Entreprise.	80 % maximum du coût de l'audit énergétique réalisé par un prestataire sur présentation de facture dans le cadre d'un investissement soutenu par la Région. <a href="#">Instruction Région / Direction Tourisme</a>

## DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES :

**Les Certificats d'économie d'énergie (CEE) :**

<https://www.climaxion.fr/docutheque/certificats-deconomie-CEE-destination-entreprises>

**Crédit d'impôt tertiaire rénovation :**

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F35585>

**Aide au petit tertiaire :** Contacter un conseiller France Rénov'. Information, conseil, accompagnement du petit tertiaire privé (<1000m<sup>2</sup>, commerces, bureaux, restauration ...) sur les économies d'énergie, les travaux et les aides financières.

<https://france-renov.avec.climaxion.fr>

## ► DÉVELOPPER LE VÉLOTOURISME - AXE 1 - DEVENIR ACCUEIL VÉLO

<b>DÉVELOPPER LE VÉLOTOURISME AXE 1 - DEVENIR ACCUEIL VÉLO</b>  <b>CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ</b>	<b>MODALITÉS DE DÉPÔTS</b>
<p><b>sont éligibles :</b></p> <p>les offices du tourisme, les sites touristiques, dont haltes et ports fluviaux, les hébergements touristiques, les restaurants,</p> <p>les collectivités territoriales, dès lors qu'elles gèrent un des établissements cités ci-dessus.</p> <p>Les projets doivent respecter les critères suivants :</p> <p>L'établissement doit s'engager dans une démarche de référencement auprès de la marque Accueil Vélo ou être déjà labellisé afin d'accroître sa capacité d'accueil et d'amélioration de la qualité des services proposés.</p> <p>L'établissement doit se situer à moins de 5 km d'un itinéraire cyclable balisé selon confirmation du référent qualifié de la marque Accueil Vélo.</p> <p>L'implantation de 5 emplacements de stationnements vélo au minimum est attendue.</p> <p>Ces critères d'éligibilités correspondent aux référentiels de la marque Accueil Vélo qui sont détaillés dans le guide pratique Accueil Vélo.</p> <p>Il est nécessaire de prendre contact auprès du référent qualifié de la marque Accueil Vélo via le formulaire de contact</p>	<p>1. Vérifier votre éligibilité sur <a href="https://developper-velotourisme.ademe.fr/">https://developper-velotourisme.ademe.fr/</a></p> <p>2. Faire établir des devis pour l'ensemble des équipements de la demande d'aide.</p> <p>3. Se connecter sur <a href="https://developper-velotourisme.ademe.fr/">https://developper-velotourisme.ademe.fr/</a> pour définir le montant de l'aide mobilisable.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Saisir les quantités et montant HTR des équipements à financer</li> <li>- Télécharger le fichier CSV (ne pas transformer en pdf), pièce obligatoire à joindre au dossier</li> </ul> <p>4. Déposer sa demande d'aide sur la plateforme</p> <p>Voir le lien  <a href="https://agir.ademe.fr/aides-financieres/aap/developper-le-velotourisme?cible=77">https://agir.ademe.fr/aides-financieres/aap/developper-le-velotourisme?cible=77</a></p> <p><b>Les pièces à joindre à votre dossier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les devis pour l'ensemble des équipements <ul style="list-style-type: none"> <li>• RIB</li> </ul> </li> <li>• Fichier CSV téléchargé en étape 3</li> <li>• Attestation de santé financière</li> </ul>

<b>OBJET</b>	<b>AIDE MAXIMALE</b>																								
<p><b>Sont financés (achat et pose compris) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Emplacement de stationnement vélo (à minima 5 pour être Accueil Vélo) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Borne de recharge VAE</li> <li>• Borne de gonflage</li> <li>• Borne d'autoréparation</li> <li>• Borne multifonction</li> </ul> </li> <li>• Consigne à bagages sécurisées</li> </ul>	<p>Prise en charge maximum : 55% du montant HTR max.</p> <table border="1" data-bbox="747 1394 1394 1803"> <thead> <tr> <th colspan="2" data-bbox="747 1394 1394 1428">VOLET 1 - AIDE INVESTISSEMENT</th> </tr> <tr> <th data-bbox="747 1428 1111 1450">Aménagements éligibles</th><th data-bbox="1111 1428 1394 1450">Plafond</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="747 1450 1111 1473">Abri vélo</td><td data-bbox="1111 1450 1394 1473">1 400 € d'aide par emplacement</td></tr> <tr> <td data-bbox="747 1473 1111 1495">Abri vélo équipé de modules photovoltaïques</td><td data-bbox="1111 1473 1394 1495">1 800 € d'aide par emplacement</td></tr> <tr> <td data-bbox="747 1495 1111 1518">Arceau</td><td data-bbox="1111 1495 1394 1518">150 € d'aide par emplacement</td></tr> <tr> <td data-bbox="747 1518 1111 1540">Borne de recharge VAE</td><td data-bbox="1111 1518 1394 1540">850 € d'aide par unité</td></tr> <tr> <td data-bbox="747 1540 1111 1563">Borne de gonflage</td><td data-bbox="1111 1540 1394 1563">850 € d'aide par unité</td></tr> <tr> <td data-bbox="747 1563 1111 1585">Borne de réparation</td><td data-bbox="1111 1563 1394 1585">650 € d'aide par unité</td></tr> <tr> <td data-bbox="747 1585 1111 1608">Borne multifonction 2 en 1 service de gonflage ou de réparation</td><td data-bbox="1111 1585 1394 1608">1 050 € d'aide par unité</td></tr> <tr> <td data-bbox="747 1608 1111 1630">Consigne à bagages sécurisée</td><td data-bbox="1111 1608 1394 1630">350 € d'aide par casier</td></tr> <tr> <td data-bbox="747 1630 1111 1653">Forfait raccordement électrique ou pose de prise dans un équipement si pose de recharge VAE</td><td data-bbox="1111 1630 1394 1653">1 300 € d'aide par demande</td></tr> <tr> <td data-bbox="747 1653 1111 1675">Stationnement sécurisé Box individuel ou box collectif</td><td data-bbox="1111 1653 1394 1675">350 € d'aide par emplacement</td></tr> </tbody> </table>	VOLET 1 - AIDE INVESTISSEMENT		Aménagements éligibles	Plafond	Abri vélo	1 400 € d'aide par emplacement	Abri vélo équipé de modules photovoltaïques	1 800 € d'aide par emplacement	Arceau	150 € d'aide par emplacement	Borne de recharge VAE	850 € d'aide par unité	Borne de gonflage	850 € d'aide par unité	Borne de réparation	650 € d'aide par unité	Borne multifonction 2 en 1 service de gonflage ou de réparation	1 050 € d'aide par unité	Consigne à bagages sécurisée	350 € d'aide par casier	Forfait raccordement électrique ou pose de prise dans un équipement si pose de recharge VAE	1 300 € d'aide par demande	Stationnement sécurisé Box individuel ou box collectif	350 € d'aide par emplacement
VOLET 1 - AIDE INVESTISSEMENT																									
Aménagements éligibles	Plafond																								
Abri vélo	1 400 € d'aide par emplacement																								
Abri vélo équipé de modules photovoltaïques	1 800 € d'aide par emplacement																								
Arceau	150 € d'aide par emplacement																								
Borne de recharge VAE	850 € d'aide par unité																								
Borne de gonflage	850 € d'aide par unité																								
Borne de réparation	650 € d'aide par unité																								
Borne multifonction 2 en 1 service de gonflage ou de réparation	1 050 € d'aide par unité																								
Consigne à bagages sécurisée	350 € d'aide par casier																								
Forfait raccordement électrique ou pose de prise dans un équipement si pose de recharge VAE	1 300 € d'aide par demande																								
Stationnement sécurisé Box individuel ou box collectif	350 € d'aide par emplacement																								

# DISPOSITIFS TRANSVERSAUX, COMPLÉMENTAIRES - AUTRES SOLUTIONS DE FINANCEMENT :

## ► BPI FRANCE - DIAG ECO-FLUX : OUTIL DE DIAGNOSTIC EAU, ÉNERGIE, MATIÈRES ET DÉCHETS

Cet accompagnement personnalisé sur douze mois est à destination des PME, ETI et groupes du secteur de l'industrie, de la distribution, de l'hôtellerie et de la restauration dont l'effectif de site est compris en 20 et 250 salariés.

Effectué en relation avec un expert, ce dispositif identifie des économies concrètes et mesurables sur les postes eau, énergie, matières et déchets, avec un retour sur investissement inférieur à un an. Coût : 2 000 € HT (20-49 salariés) et 3 000 € HT (50-250 salariés).

Inscriptions sur <https://diageoflux.bpifrance.fr/>

## ► BPI FRANCE - DIAG DÉCARBON'ACTION

Cet accompagnement de 12 jours permet d'initier la décarbonation des entreprises. Toutes les PME et ETI de moins de 500 salariés n'ayant jamais réalisé de bilan carbone sont éligibles, quel que soit leur secteur d'activité.

Coût : 4 000 € HT (moins de 250 salariés) et 6 000 € HT (250-499 salariés).

Inscriptions sur <https://diagdecarbonaction.bpifrance.fr/>

<https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/diag-adaptation>

## ► BPI FRANCE - VTE VERT : RECRUTEMENT D'UN JEUNE VOLONTAIRE TERRITORIAL EN ENTREPRISES

Le VTE vert est un dispositif d'aide à l'embauche d'un jeune pour les contrats conclus depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020. Les missions confiées doivent comporter des responsabilités et être en lien avec la transition écologique de l'entreprise.

Aide pouvant aller jusqu'à 12 000 € pour l'embauche :

- Soit d'un jeune de niveau bac+2 minimum, en CDI ou CDD d'au moins 1 an, diplômé depuis moins de 2 ans,
- Soit d'un jeune déjà diplômé de niveau bac+2 et en cours de formation pour un niveau bac+3 ou plus, en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (pour une durée de 10 mois minimum).

L'embauche d'un jeune pour la mise en oeuvre et/ou le suivi de l'Ecolabel européen est par exemple possible.

Pour en savoir plus : <https://bpifrance-creation.fr/entrepreneur/actualites/vte-vert>

## ► BPI FRANCE - PRÊT TOURISME

Ce prêt permet de financer les besoins de trésorerie liés à la situation conjoncturelle, les investissements immatériels, l'augmentation du Besoin en Fonds de Roulement, les investissements corporels à faible valeur de gage et notamment ceux liés à une démarche de développement durable ou de transformation digitale, les opérations de transmission.

50 000 € à 2 000 000 € ; 2 à 10 ans, à taux fixe. <https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/generaliste/pret-tourisme>

Comme le prêt vert mais pas de contraintes transition énergétique.



## ► ATOUT FRANCE – APPEL À MANIFESTATION D’INTÉRÊT : ACCOMPAGNER LE DÉPLOIEMENT DE PROJETS EXEMPLAIRES, INTÉGRANT UNE FORTE DIMENSION DURABLE

L’appel à manifestation d’intérêt concerne une aide en ingénierie pour accompagner le déploiement de projets exemplaires :

- Des investissements intégrant une forte dimension durable et fortement structurants pour les destinations où ils se développeront ;
- Des projets de développement répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l’environnement et des communautés d’accueil.

Tous les champs du tourisme sont concernés : mobilités, hébergements, restauration, activités, transformation numérique, structuration des produits, intermédiation et distribution, professionnalisation...

<https://www.atout-france.fr/fr/ingenierie-investissements>

La feuille de route d’Atout France en matière de tourisme durable découle des grandes orientations gouvernementales et de la stratégie nationale du plan Destination France et ses déclinaisons, qui ambitionne de faire de la France la référence en matière de tourisme durable à l’horizon 2030.

<https://www.atout-france.fr/fr/node/1>

## ► FRANCE ACTIVE - PRÊT RELANCE DU TOURISME SOCIAL

Puissent bénéficier du dispositif les opérateurs du Tourisme social adhérents à l’UNAT avec un chiffre d’affaires compris entre 1 et 5 millions d’euros et au moins 3 ans d’existence, qui connaissaient une situation économique stable avant la crise.

<https://www.franceactive.org/actualites/lancement-du-pret-relance-tourisme-social/>

# POUR ALLER PLUS LOIN : S’INFORMER, S’INSPIRER ET FORMER SES ÉQUIPES

## L’ADEME met à votre disposition :

- Son expertise via des guides pratiques, des études, des retours d’expériences sur <https://librairie.ademe.fr/> ;
- Des lettres et magazines, auxquels vous abonner et disponibles sur <https://infos.ademe.fr/> ;
- Des parcours de formation distanciels et présentiels, sur <https://formations.ademe.fr/> ;

## ► BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DU SECTEUR DU TOURISME EN FRANCE

Etude du bilan des émissions de gaz à serre du secteur du tourisme 2022 -ADEME

<https://librairie.ademe.fr/changement-climatique/7637-bilan-des-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-du-secteur-du-tourisme-en-france-en-2022.html>

Webinaire Bilan Gaz à Effet de Serre du 5 oct 2021

<https://www.dailymotion.com/video/x84t473>

Réaliser un bilan régional des émissions de gaz à effet de serre du tourisme

<https://librairie.ademe.fr/changement-climatique/7647-realiser-un-bilan-regional-des-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-du-tourisme.html>

Réalisation d’un bilan des émissions de gaz à effet de serre : filière sites de loisirs et culturels

<https://librairie.ademe.fr/7210-realisation-d-un-bilan-des-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-filiere-sites-de-loisirs-et-culturels.html>

Réalisation de bilans de gaz à effet de serre et stratégie climatique associée filière sports, montagne et tourisme

<https://librairie.ademe.fr/changement-climatique-et-energie/5418-realisation-de-bilans-de-gaz-a-effet-de-serre-et-strategie-climatique-associee.html>

## ► ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Replay du webinaire « Opérateurs et territoires touristiques : s’adapter pour faire face au changement climatique » qui s'est tenu le 27 juin 2024 <https://www.dailymotion.com/video/x91l1i0>

Guide méthodologique et les fiches retour d’expérience

<https://librairie.ademe.fr/changement-climatique/7379-operateurs-et-territoires-touristiques-s-adapter-pour-faire-face-au-changement-climatique.html>

Une vidéo de présentation du guide 2'26 <https://www.youtube.com/watch?v=XX7DqKIMj7M>

## CLIMAXION met à votre disposition :

### ► VIDÉOS EN RÉGION GRAND EST

Le renard perché

<https://www.climaxion.fr/videotheque/tourisme-durable-lexemple-vigotte-88>

<https://www.climaxion.fr/videotheque/tourisme-durable-lexemple-du-centre-ethic-vie-vert>

### ► LES FICHES EN RÉGION GRAND EST

<https://www.climaxion.fr/docutheque/domaine-dhaulme-hebergement-restauration-durables>

[https://www.climaxion.fr/sites/climaxion/files/docutheque/rex\\_batiment\\_tetras\\_-\\_vosges\\_88.pdf](https://www.climaxion.fr/sites/climaxion/files/docutheque/rex_batiment_tetras_-_vosges_88.pdf)

<https://www.climaxion.fr/docutheque/camping-samaritaine-buzancy-08>

<https://librairie.ademe.fr/economie-circulaire-et-dechets/5540-ecoberge-08-incroyables-mais-verts-.html>

## ► NEWSLETTER SUR LE TOURISME DURABLE

<https://www.climaxion.fr/sites/climaxion/files/newsletter/index-tourismedurable.pdf>

## ► GUIDES PRATIQUES HÉBERGEURS ET RESTAURANTS COMMERCIAUX

Deux guides publiés en 2021 présentent des fiches actions portant sur les 8 thématiques suivantes : pilotage, achats responsables, énergie, eau et eaux usées, déchets, biodiversité, mobilité durable, social.

Guide pratique à l'attention des hébergeurs pour un tourisme durable :

<https://librairie.ademe.fr/developpement-durable/4557-guide-pratique-a-l-attention-des-hebergeurs-pour-engager-des-actions-environnementales.html>

Guide pratique à l'attention des Restaurants commerciaux pour un tourisme durable :

<https://librairie.ademe.fr/developpement-durable/4893-guide-pratique-bretagne-restaurants-commerciaux-quelles-actions-mettre-en-place-pour-un-tourisme-durable-.html>

## ► SLOW TOURISME

Pour accompagner le développement du slow tourisme en France, la DGE (Direction Générale des Entreprises) propose une boîte à outils destinée aux prestataires et porteurs de projets touristiques :

<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/tourisme/developpement-et-competitivite-du-secteur/slow-tourisme-france>

## ► UN RÉSEAU DANS LE GRAND EST : PARTAAGE (POUR UNE ALIMENTATION RESPONSABLE ET UNE TRANSITION AGRI-ALIMENTAIRE EN GRAND EST)

Ce réseau a pour objectif de structurer les acteurs de la transition alimentaire, les outiller, les informer, organiser des temps de rencontres pour favoriser les échanges entre eux et les faire monter en compétence.

<https://reseau-partage.fr/>

Exemples hors Grand Est

« Créez un cercle économique vertueux autour d'une cuisine 100 % locale » - ADEME Infos

<https://infos.ademe.fr/agriculture-alimentation/2024/creer-un-cercle-economique-vertueux-autour-d'une-cuisine-100-locale/>

<https://infos.ademe.fr/magazine-janvier-2025/>

Numérique responsable

<https://altimpact.fr/numerique-responsable-engagez-votre-organisation/>

Liste évolutive.

# CONTACTS

## ► LES CONTACTS DES CHARGÉS DE MISSION CLIMAXION

<https://www.climaxion.fr/docutheque/charges-mission-transition-energetique>

## ► LES CONTACTS DES CHARGÉS DE MISSION TOURISME DE LA RÉGION GRAND EST

DISPOSITIF	PÉRIMÈTRE	CONTACT RÉGION GRAND EST
Tourisme pour tous Soutien à l'événementiel	Grand Est	Sandrine Bauchat sandrine.bauchat@grandest.fr Tél : 03 87 33 60 61
Hôtellerie Meublés de tourisme Hôtellerie de plein air	Alsace	Régine Brid-Heydmann regine.brid-heydmann@grandest.fr Tél : 03 88 15 64 97
Hôtellerie Meublés de tourisme Hôtellerie de plein air	Champagne-Ardenne	Sandra de Laverny sandra.delaverny@grandest.fr Tél : 03 26 70 86 55
Hôtellerie Meublés de tourisme Hôtellerie de plein air	Lorraine	Karine Muller karine.muller@grandest.fr Tél : 03 87 33 61 70
Hébergement insolite	Lorraine	Emilie Masson emilie.masson@grandest.fr Tél : 03 87 33 67 21
Hébergement insolite	Alsace et Champagne-Ardenne	Laura Dos Santos laura.dossantos@grandest.fr Tél : 03 88 15 69 13

La Région Grand Est et l'État accélèrent la transition énergétique

Financé par :

**climaxion**  
anticiper • économiser • valoriser

